

DÉCORATIONS MÉRITE UNC ET MÉDAILLE DU DJEBEL



Mérite UNC	Médaille du DJEBEL
Médaille de Bronze;	
Médaille d'Argent	
Médaille de Vermeil	
Médaille d'Or	
Médaille Grand Or	Médaille de Diamant



RÉCIPENDAIRES

Ces distinctions sont destinées à récompenser les membres de notre association qui ont fait preuve de mérites particuliers ou de services éclatants au sein même de l'U.N.C. en vue de son épanouissement. Elles peuvent être décernées à des Personnalités ou des personnes non membres de l'association à l'occasion de services exceptionnels rendus à l'U.N.C..

ATTRIBUTION.

Pour leur attribution, il sera tenu le plus grand compte, pour chaque candidat :

- des fonctions exercées dans la section (président, secrétaire, trésorier, membre du bureau, porte drapeau) ;
- du temps pendant lequel elles auront été accomplies ;
- des services rendus comme propagandiste (organisation de réunions, recueil d'adhésions nouvelles et d'abonnements au journal) ;
- des services rendus dans le domaine de l'Action Sociale.

PROMOTIONS

Les délais minima de promotion sont fixés à:

Mérite UNC	Médaille du DJEBEL
5 ans entre Bronze et Argent	3 ans entre Bronze et Argent
5 ans entre Argent et Vermeil et Or	3 ans entre Argent et Vermeil et Or
5 ans entre Or et Grand Or	5 ans entre Or et Diamant

Les médailles de Bronze et d'Argent sont attribuées par le département. Les autres médailles sont attribuées par le national.

NOTA : La médaille du Djebel n'est jamais un droit. Elle témoigne de l'estime portée à un adhérent quel qu'il soit par ses amis de l'UNC. Elle a, de ce fait, une très grande valeur symbolique, car elle est décernée par des camarades. Elle ne peut être remise que par un membre qui la possède à un degré égal ou supérieur .

La formule de remise est la suivante: « **Au nom de notre Président de l'Union Nationale des Combattants, monsieur, nous te remettons la médaille de l'UNC ou du Djebel** ».

Dispositions particulières :

La commission « décorations-législation » du département se réunit deux fois par an pour l'étude des propositions. Il y a deux promotions par an (8 mai et 11 novembre).

IMPORTANT : Les propositions doivent parvenir impérativement avant le 2^{ème} lundi d'avril et le 2^{ème} lundi d'octobre. Toutes les propositions arrivant après la date indiquée ci-dessus, seront examinées par la commission à la session suivante.